

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **LISAM SYSTEMS**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Boulevard de la Sennette

N° : 42

Boîte : A

Code postal : 7190

Commune : Ecaussinnes

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons

Adresse Internet : www.lisam.com

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0466.618.795

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

31-01-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 23-09-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.4.3, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

HEMBERG Elodie

Rue Arthur Pouplier 35

7190 Ecaussinnes

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-25

Fin de mandat : 2025-01-25

Administrateur

BONTE Pol-Henry

Avenue des Quatre Vents 56

1780 Wemmel

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-25

Fin de mandat : 2025-01-25

Administrateur

LEVINTOFF Thierry

Rue du Chêne au Corbeau 26

1380 Lasne

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-25

Fin de mandat : 2025-01-25

Administrateur

IT SPIN OFF SA

0466573562

Rue Jean Jaurès 5

7190 Ecaussinnes

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

HEMBERG Michel

Boulevard de la Sennette 42A

7190 Ecaussinnes

BELGIQUE

DGST & Partners SRL (B00288)

0458736952

Avenue Emile Van Becelaere 28A/71

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-01

Fin de mandat : 2021-12-31

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

LECOQ Michel (A01756)

Rue de la Concorde 27

4800 Verviers

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BJK & ASSOCIES 0824310849 Rue de l'Espinette 35 7190 Ecaussinnes BELGIQUE	13553	C

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>31.468.513</u>	<u>21.558.728</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	5.217.435	4.476.694
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	460.929	252.982
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	1.323	
Mobilier et matériel roulant		24	331.338	101.417
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	128.268	151.565
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	25.790.149	16.829.052
Entreprises liées	6.15	280/1	25.790.149	16.829.052
Participations		280	25.790.149	16.829.052
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	8.817.467	7.070.600
Créances à plus d'un an		29	6.404.480	4.349.113
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	6.404.480	4.349.113
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.731.063	1.892.904
Créances commerciales		40	1.050.910	1.767.982
Autres créances		41	680.153	124.922
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	560.942	726.564
Comptes de régularisation	6.6	490/1	120.982	102.019
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	40.285.980	28.629.328

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	<u>26.389.549</u>	<u>20.133.436</u>
Capital		10/11	3.075.000	3.075.000
Capital souscrit		10	3.075.000	3.075.000
Capital non appelé		100	3.075.000	3.075.000
En dehors du capital		101		
Primes d'émission		11		
Autres		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	15.714.153	11.836.756
Réserves		13	325.645	325.645
Réserves indisponibles		130/1	307.500	307.500
Réserve légale		130	307.500	307.500
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	18.145	18.145
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	7.274.751	4.896.035
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	13.896.431	8.495.892
Dettes à plus d'un an	6.9	17	5.177.262	3.667.995
Dettes financières		170/4	3.831.276	2.339.005
Emprunts subordonnés		170	748.792	1.092.278
Emprunts obligataires non subordonnés		171	56.250	81.250
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	1.868.151	213.805
Autres emprunts		174	1.158.083	951.672
Dettes commerciales		175	1.345.986	1.328.990
Fournisseurs		1750	1.345.986	1.328.990
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	8.635.709	4.774.517
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.853.617	1.010.047
Dettes financières		43	1.300.000	1.500.000
Etablissements de crédit		430/8	1.300.000	1.500.000
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.289.157	917.620
Fournisseurs		440/4	1.289.157	917.620
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	668.755	590.772
Impôts		450/3	82.147	88.824
Rémunérations et charges sociales		454/9	586.608	501.948
Autres dettes		47/48	3.524.180	756.078
Comptes de régularisation	6.9	492/3	83.460	53.380
TOTAL DU PASSIF		10/49	40.285.980	28.629.328

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	12.807.384	11.850.209
Chiffre d'affaires	6.10	70	10.749.631	9.666.669
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	1.858.035	1.796.976
Autres produits d'exploitation	6.10	74	199.718	386.564
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	10.935.495	9.300.789
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	5.879.752	5.073.130
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	3.792.523	3.366.473
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.233.414	828.448
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	3.996	16.280
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		-8.672
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	25.810	25.130
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	1.871.889	2.549.420

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	830.794	24.434
Produits financiers récurrents		75	830.794	24.434
Produits des immobilisations financières		750	20.403	
Produits des actifs circulants		751	67.256	23.947
Autres produits financiers	6.11	752/9	743.135	487
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	91.712	230.837
Charges financières récurrentes	6.11	65	91.712	216.837
Charges des dettes		650	90.866	120.797
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		669
Autres charges financières		652/9	846	95.371
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		14.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	2.610.971	2.343.017
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	26.356	2.454
Impôts		670/3	26.356	7.279
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		4.825
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	2.584.615	2.340.563
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	2.584.615	2.340.563

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	7.480.650	5.113.843
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	2.584.615	2.340.563
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	4.896.035	2.773.280
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	7.274.751	4.896.035
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	205.899	217.808
Rémunération de l'apport		694	205.899	217.808
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	7.780.516
8022	1.858.036	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	9.638.552	
8122P	XXXXXXXXXX	3.462.630
8072	1.053.239	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	4.515.869	
211	5.122.683	

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	640.560
8023		
8033		
(+)/(-) 8043		
8053	640.560	
8123P	XXXXXXXXXX	481.752
8073	64.056	
8083		
8093		
8103		
(+)/(-) 8113		
8123	545.808	
212	94.752	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8192P	XXXXXXXXXX	1.344
	1.393	
8162		
8172		
(+)/(-) 8182		
8192	2.737	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	1.344
8272	70	
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
8322	1.414	
(23)	1.323	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	547.046
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	322.673	
Cessions et désaffectations	8173	33.379	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	836.340	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	445.629
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	92.752	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	33.379	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	505.002	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	331.338	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	267.699

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8165		
8175		
8185		
8195	267.699	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8255P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8215		
8225		
8235		
8245		

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8255		
8325P	XXXXXXXXXX	116.134

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8275	23.297	
8285		
8295		
8305		
8315		

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325	139.431	
------	---------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(26)	128.268	
------	---------	--

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	5.006.296
8361	5.083.700	
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	10.089.996	
8451P	XXXXXXXXXX	11.836.756
8411	3.877.397	
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451	15.714.153	
8521P	XXXXXXXXXX	14.000
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521	14.000	
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>25.790.149</u>	
281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)		
8651		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+ ou (-) (en unités))	
INFOSERV.BE SRL 0539942085 Société à responsabilité limitée Rue Jean Jaurès 5 7190 Ecaussinnes BELGIQUE	Actions	186	100		2020-12-31	EUR	1.430.978	631.804
LISAM AMERICA INC 3091 University Drive East, Suite 430 77802 Texas ETATS-UNIS	Actions	1.029.375	91		2020-12-31	USD	1.673.578	867.398
LISAM AUSTRALIA PTY LTD Denton Street 7A 3187 Brighton East Vic AUSTRALIE	Actions	100.000	100		2020-12-31	AUD	-4.800	-40.010
LISAM BALTIC LTD UAB Berzo 4-oji g.19, Sakisked 15165 Vilniaus LITUANIE	Actions	475	95		2020-12-31	EUR	-22.775	28.574
LISAM ECOADVISORS SYSTEMS Av. Queiro Filho 1700 05319-000 Sao Paulo BRÉSIL	Actions	327.500	66		2020-12-31	BRL	186.987	313.013
LISAM ITALY SRL Via Bagutta 13 20121 Milano ITALIE	Actions	10.000	100		2020-12-31	EUR	10.130	-71.035
LISAM NEDERLAND BV Goldkampstraat 41-1 7722 RN Dalfsen PAYS-BAS	Actions	24.000	80		2020-12-31	EUR	393.532	11.304
LISAM SINGAPORE PTE LTD 19 Keppel Road #07-01, Jit Poh Building 089058 Singapour SINGAPOUR	Actions	50.000	100		2020-12-31	SGD	179.227	1.144
LISAM SOUTH AFRICA Townsend Road 14 2007 Bedfordview AFRIQUE DU SUD	Actions	88	88		2020-12-31	ZAR	410.670	26.171

N°	0466618795						C-cap 6.5.1	
LISAM SYSTEMS DEUTSCHLAND Holsteinische Strasse 43 10717 Berlin ALLEMAGNE	Actions	25.000	100		2020-12-31	EUR	260.893	-66.695
LISAM SYSTEMS KOREA CO LTD 7 Heolleungno, Seocho-gu 06792 Seoul CORÉE (REP. POP. DEM.)	Actions	10.000	100		2020-12-31	KRW	60.819.002	-13.609.457
LISAM TECH (BEIJING) CO Zhengda Road, Shijingshan District 6 100040 Beijing CHINE	Actions		76		2020-12-31	CNY	-469.058	586.229
LISAM TELEGIS SARL Rue de la Couture 17 60400 Passel FRANCE	Actions	1.337	69		2021-12-31	EUR	675.164	252.061
MPTS SPRL 0899761508 Société à responsabilité limitée Rue Jean Jaurès 5 7190 Ecaussinnes BELGIQUE	Actions	198	99		2020-12-31	EUR	272.819	7.414
PERILLON INC Nagog Park 33 01720 Acton MA ETATS-UNIS	Actions		100		2020-12-31	USD	252.974	-452.840

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charges à reporter dont
- Frais formations
- Publicité
- Foires expositions
- Taxes circulation
- Intérêts loc véh
- Loyers
- Locations véhicules
- Téléphone internet gsm
- Fournitures informatiques
- Licences informatiques clients
- Assurances
- Commissions
- Cotisations groupements prof

Exercice
120.982
1.250
3.526
7.846
6.371
401
1.490
4.578
194
11.823
20.854
204
62.177
267

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	3.075.000
(100)	3.075.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	172.848
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
IMBC SA 0667687820 Rue des Quatre Fils Aymon 12-14 7000 Mons BELGIQUE	Actions	2.230		1,29
INNOVATION FUND SA 0598764469 Boulevard Auguste Reyers 80 1030 Schaerbeek BELGIQUE	Actions	1.404		0,81
LISAM CONNECT SA 0435691930 Rue Jean Jaurès 5 7190 Ecaussinnes BELGIQUE	Actions	167.892		97,13
MACQUIN Nicolas Westbourne Grove 164 W11 2RW Londres ROYAUME-UNI	Actions	1.322		0,76

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	1.853.617
Emprunts subordonnés	8811	343.486
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	25.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	1.401.566
Autres emprunts	8851	83.565
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) **1.853.617**

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	2.226.009
Emprunts subordonnés	8812	748.792
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	56.250
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	1.252.493
Autres emprunts	8852	168.474
Dettes commerciales	8862	24.698
Fournisseurs	8872	24.698
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 **2.250.707**

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	1.605.267
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	615.658
Autres emprunts	8853	989.609
Dettes commerciales	8863	1.321.288
Fournisseurs	8873	1.321.288
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 **2.926.555**

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	2.845.806
8932	
8942	
8952	
8962	2.845.806
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	2.845.806

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	82.147
450	
9076	
9077	586.608

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Charges à imputer dont
- Restaurants
- Honoraires Monizze
- Autres frais personnel
- Taxes circulation
- Impôts régionaux
- Intérêts

Exercice
83.460
102
207
213
103
90
2.106

Frais bancaires	312
Financements	23.007
Loyer	3.237
Réparations entretiens véh	12
Electricité / gaz / eau	278
Carburant	2.361
Téléphone internet gsm	929
Fournitures informatiques	4.837
Prestations sous-traitants	46.215

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Produit ExESS

Autres produits

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	9.477.065	7.895.251
	1.272.566	1.771.417
740		
9086	61	52
9087	56,4	50
9088	95.311	82.487
620	2.885.404	2.567.871
621	730.922	651.635
622		
623	176.197	146.967
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	3.996	16.280
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		8.672
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	24.942	24.262
Autres	641/8	868	868
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Intérêts

Dividendes

Tantièmes

Différences de change

Différences de paiement

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Intérêts

Frais bancaires

Différences de change

Différences de paiement

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	87.660	23.945
	53.480	
	570.000	
	119.528	433
	127	13
6501		
6502		
6510		669
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	80.513	112.116
	10.354	8.681
		94.988
	845	382

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**PRODUITS NON RÉCURRENTS****Produits d'exploitation non récurrents**

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES**Charges d'exploitation non récurrentes**

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
(76A)		
760		
7620		
7630		
764/8		
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66		14.000
(66A)		
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7		
(-) 6690		
(66B)		14.000
661		14.000
(+)/(-) 6621		
6631		
668		
(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- DNA
- Ruling
- RDT

Codes	Exercice
9134	26.356
9135	26.356
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	276.578
	485

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	443.918
9142	443.918
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	978.994	794.575
9146	1.181.360	1.060.261
9147	372.109	318.545
9148		2.342

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	3.650.000
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	25.790.149	16.829.052
(280)	25.790.149	16.829.052
9271		
9281		
9291	6.238.327	2.157.793
9301	5.865.343	2.157.793
9311	372.984	
9321		
9331		
9341		
9351	3.816.655	
9361	3.649.916	
9371	166.739	
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		2.191.320
9302		2.191.320
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	539.137
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	7.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations pas d'obligation de consolidation

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

LISAM CONNECT SA
0435691930
Rue Jean Jaurès 5
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

LISAM CONNECT SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
0435691930
Rue Jean Jaurès 5
7190 Ecaussinnes
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

ACTIF

1. Frais d'établissement

S'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, ces frais sont portés sous cette rubrique et amortis par tranches annuelles de vingt pour cent au moins des sommes réellement dépensées.
Par dérogation, les annuités afférentes à l'amortissement des frais d'émission d'emprunt peuvent être réparties sur toute la durée de l'emprunt. Les charges engagées dans le cadre d'une restructuration peuvent, éventuellement, être portées sous cette rubrique pour autant qu'elles réunissent simultanément les trois conditions suivantes :

1. ces dépenses sont nettement circonscrites ;
2. elles sont relatives à une modification substantielle de la structure et de l'organisation de la société ;
3. elles doivent être destinées à avoir un impact favorable et durable sur son activité.

Une mention faite à l'annexe justifie l'évaluation de l'activation de ces charges et le taux des amortissements y relatifs.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées sous cette rubrique à leur prix d'acquisition, lorsqu'elles sont acquises de tiers. Elles sont portées à leur coût de revient, frais indirects de production exclus, lorsqu'elles sont produites par la société, à la condition que ce coût ne dépasse pas une estimation prudente de leur valeur d'utilisation ou d'activité future. Elles sont portées à leur valeur conventionnelle lorsqu'elles s'inscrivent en cas d'apport. Les frais accessoires peuvent être amortis intégralement au cours de l'exercice pendant lequel ils sont exposés. L'exclusion des frais indirects de production fait l'objet d'une mention à l'annexe.

Ces immobilisations, dont l'utilisation est limitée dans le temps, font l'objet d'amortissements, par annuités fixes, dont le nombre est, en principe, égal à trois, s'il s'agit de frais de recherche et de développement, et à cinq, dans les autres cas. Si l'amortissement porte sur une durée plus longue, celle-ci est justifiée dans l'annexe.

En revanche, ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par la société.

Les immobilisations incorporelles, acquises ou apportées pour un prix variable dépendant d'un événement futur, font l'objet d'amortissements qui doivent être actés dès l'exercice au cours duquel la société en a la jouissance. La durée probable d'utilisation est estimée dès cet exercice et c'est uniquement sur cette durée que la prise en charge du coût de l'utilisation par la voie d'amortissements échelonnés doit être répartie ; cette méthode ne pouvant pas aboutir à la comptabilisation d'amortissements progressifs. Lorsque cette durée est supérieure à cinq ans, elle est également justifiée dans l'annexe.

Ces immobilisations, dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, font l'objet de réductions de valeur destinées à tenir compte de leur dépréciation, définitive ou non, à la date de clôture de l'exercice.

3. Immobilisations corporelles.

3.1. Immobilisations corporelles appartenant à la société en pleine propriété.

Les immobilisations corporelles sont portées sous cette rubrique à leur prix d'acquisition, à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport, selon qu'elles auront été acquises de tiers, produites par la société ou apportées à celle-ci. Les frais accessoires sont amortis soit intégralement au cours de l'exercice pendant lequel ils sont exposés, soit par annuités fixes échelonnées sans interruption sur un nombre d'années à déterminer.

Ces immobilisations, dont l'utilisation est limitée dans le temps, font l'objet d'amortissements si leur valeur est supérieur ou égale à 1000€ et selon les taux et modalités (linéaire, dégressive ou autre) appropriés aux sous-rubriques suivantes :

Sous-rubriques Modalités Taux

- A. Constructions L D A %
- B. Installations L 33,33%
 - Machines L D A %
 - Outillages L D A %
- C. Mobilier L 33,33%
 - Automobiles L 25%
 - Autre matériel roulant L D A %
- E. Autres immobilisations L 10%

La faculté est ouverte d'opter pour une répartition programmée du coût d'acquisition de ces immobilisations par la voie d'amortissements, selon un rythme progressif, spécialement dans le cas où l'acquisition du bien (ou des droits d'usage sur ce bien) s'opère à l'aide d'un financement spécifique s'étendant sur toute la durée d'utilisation probable de l'immobilisation en cause et donnant lieu au versement d'annuités constantes. Pour se faire, la définition du plan d'amortissement doit être conçue en manière telle que le total des charges relatives à cette immobilisation, au titre de son amortissement et au titre des charges financières relatives à son financement, se trouve réparti de manière linéaire sur la durée d'utilisation de l'investissement.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de Modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par la société. Ces immobilisations, dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, font l'objet de réductions de valeur destinées à tenir compte de leur dépréciation, définitive ou non, à la date de clôture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de la société font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation. Cependant, lorsque la fonctionnalité d'une immobilisation corporelle est constante, l'organe d'administration peut, moyennant mention et justification à l'annexe, décider de ne pas amortir cette immobilisation corporelle et de prendre en charge les coûts d'entretien et de remplacement qui y sont liés. Il est à chaque fois stipulé avec précision quel est l'élément d'actif dont la fonctionnalité est jugée constante. La société évalue les biens qui lui sont donnés ou légués à leur valeur de marché ou, à défaut, à leur valeur d'usage.

3.2. Immobilisations corporelles n'appartenant pas à la société en pleine propriété

Lorsqu'une immobilisation corporelle fait l'objet d'un contrat de prêt à usage ou commodat par lequel le propriétaire d'un bien le livre à la société pour s'en servir, à charge pour elle de le rendre après s'en être servi, elle est comptabilisée pour sa valeur d'usage pour la société. Les conséquences des engagements de celui qui prête comme celles relatives aux engagements de la société, ayant une influence sur la valorisation de cette immobilisation en comptabilité, seront interprétées conformément aux articles 1875 à 1891 du Code civil et des dispositions contractuelles.

3.3. Immobilisations corporelles détenues en location-financement et droits similaires

Sont portés sous cette rubrique les droits d'usage sur des biens dont la société dispose en vertu de contrats de location-financement ou de conventions similaires, lorsque les redevances échelonnées dues en vertu du contrat, majorées, s'il échet, du montant à payer en cas de levée d'une option d'achat ou de l'exercice d'une faculté y assimilée, couvrent, outre les intérêts et les charges de l'opération, la reconstitution intégrale du capital investi par la société de location-financement. Les termes "reconstitution intégrale", qui s'interprètent de bonne foi, signifient qu'elle doit correspondre au moins à la valeur de marché du bien, objet du contrat, lors de la conclusion de celui-ci.

Ces majorations de redevances ne sont prises en considération, en tant qu'éléments de reconstitution du capital investi, qu'à la condition qu'il soit hautement probable que ladite option, dont le montant représente quinze pour cent au plus du capital investi, sera effectivement levée à l'expiration du contrat ; cette probabilité s'appréciant dès la conclusion de celui-ci. Dans les cas où la société de location-financement se réserve une option de vente du bien, objet du contrat, ou obtient de la société un engagement d'acquisition de ce bien, le prix d'exercice de l'option ou le prix d'engagement à payer entre en ligne de compte pour la détermination de la reconstitution intégrale du capital investi, sans qu'il y ait lieu de tenir compte de la limite maximale précitée de quinze pour cent.

Ces immobilisations, dont l'utilisation est limitée dans le temps, font l'objet d'amortissements, dotés indépendamment de l'échelonnement des redevances, selon les taux et modalités (linéaire, dégressive ou autre) appropriés à la nature des actifs ainsi détenus :

Nature des actifs Modalités Taux

- D. Installations L D A %
 - Machines L D A %
 - Outillages L D A %
- Mobilier L D A %
 - Automobiles L D A %
 - Autre matériel roulant L D A %

4. Immobilisations financières

4.1. Participations

Sont considérés comme constitutifs d'une participation, les droits sociaux détenus dans des personnes morales lorsque cette détention vise, par l'établissement d'un lien durable et spécifique avec celles-ci, à permettre à la société d'exercer une influence sur l'orientation de la gestion de ces personnes. Ces participations sont valorisées, soit :

- A leur prix d'acquisition et donc payé et augmentation de capital s'il y a lieu pour les sociétés dont l'activité est essentiellement dans le domaine des services et où acquisitions de sociétés disposant de logiciels « propriétaire ». Dans le cas où il y a un rachat de participation ultérieur le montant payé est intégré à la valeur de participation.
- A la valeur de 3 fois les revenus récurrents pour les sociétés créées comme « distributeurs » des logiciels développés par la maison-mère multiplié par le pourcentage détenu. Ces revenus récurrents sont évalués en fin d'année sur la facturation réelle des licences d'utilisation reprise dans les comptes déposés des logiciels distribués aux clients de ces sociétés détenues majoritairement.

Les frais accessoires relatifs à leur acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur, en cas de moins-value ou de dépréciation durable, justifiées par la situation, l'activité ou les perspectives de la personne morale dans laquelle la participation, les actions ou parts sont détenues.

Ces valeurs tiennent compte du pourcentage de participation détenue dans ces sociétés, aucune réduction n'est faite pour cause de participation minoritaire puisque la société a toujours une participation majoritaire dans les sociétés où elle investit où qu'elle crée.

4.2. Créances et cautionnements en numéraires

Ces créances, incorporées ou non dans des titres, qui ont pour but de soutenir durablement l'activité de personnes morales et les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes, notamment auprès d'administrations ou de services publics, sont portés sous cette rubrique à leur valeur nominale. Ces créances sont prises en charge à due concurrence, lorsqu'elles font l'objet d'une convention de remise de dette irrévocable.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur, si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

5. Créances à plus d'un an

Ces créances sont portées sous cette rubrique à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur nominale.

L'inscription à la valeur nominale s'accompagne de l'enregistrement en comptes de régularisation du passif et de la prise en résultats prorata temporis sur la base des intérêts composés :

1. des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances;
2. de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale des créances;
3. de l'escompte des créances qui ne sont pas productives d'intérêts ou qui sont assorties d'un intérêt anormalement faible.

Des reprises des réductions de valeur constituées conformément aux règles précédentes ne sont actées que lorsqu'il apparaît que les circonstances économiques permettent d'espérer raisonnablement une récupération effective dans les premiers mois de l'exercice comptable suivant.

7. Créances à un an au plus

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. En application de cette règle, des réductions de valeur intégrales sont enregistrées pour les créances sur clients dont la solvabilité est ébranlée, pour les créances contestées, pour celles faisant l'objet de retards anormaux de règlement.

Un retard est jugé anormal lorsqu'il dépasse un an.

Les réductions s'appliquent à la taxe sur la valeur ajoutée comprise dans les créances dans les cas où, en raison du formalisme strict exigé, la restitution de la taxe visée, à l'article 77, § 1er, 7° du Code T.V.A., est inopérante ou incertaine.

8. Placements de trésorerie

Ces placements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres à revenus fixes sont toutefois portés au bilan à leur valeur d'acquisition.

Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice d'acquisition.

Les placements font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements pour tenir compte, soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

9. Valeurs disponibles

Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Des réductions de valeur complémentaires sont actées selon les mêmes modalités que celles qui sont fixées pour les placements de trésorerie.

10. Comptes de régularisation

Les produits acquis et les charges à reporter sont évalués selon le prorata du temps de façon que les comptes de l'exercice reprennent les produits et les charges qui le concernent.

Sont également inscrits sous cette rubrique et pris en résultats, prorata temporis, les intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des dettes, ainsi que l'escompte, correspondant aux intérêts implicites non courus des dettes à plus d'un an non productif d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

PASSIF

1. Les capitaux propres

Les capitaux de la société sont ventilés entre :

1. d'une part, le capital souscrit, correspondant au patrimoine de la société au premier jour du premier exercice comptable.
2. d'autre part, les plus-values de réévaluation ainsi que les bénéfices (perte) des années antérieures.

3. Résultat reporté (+) (-)

Sous cette rubrique, est inscrit soit le montant des bénéfices ou des pertes de l'exercice et des exercices antérieurs.

4. Subsidés en capital

Les subsidés en capital obtenus des pouvoirs publics en considération d'investissements en immobilisations sont portés sous cette rubrique. Ces subsidés font l'objet d'un prélèvement échelonné, par imputation aux produits financiers au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus. La quote-part de ces subsidés afférents à des biens non amortissables ne fait pas l'objet d'une réduction ; elle ne fait éventuellement l'objet d'un prélèvement qu'en cas de réalisation du bien subsidié.

5. Provisions

5.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges couvrent des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Leur évaluation est faite en fonction des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles sont constituées sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de la société et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Des provisions doivent être constituées pour couvrir notamment :

1. les engagements incombant à la société en matière de pensions de retraite et de survie, de prépensions et d'autres pensions ou rentes similaires ;
2. les charges fiscales ;
3. les charges de grosses réparations et de gros entretien ;
4. les risques de pertes ou de charges découlant pour la société de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations, de l'exécution de commandes passées ou reçues, de positions et marchés à terme en devises ou de positions et marchés à terme en marchandises, de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par la société, de litiges en cours, d'un caractère financier, d'un caractère exceptionnel.

6. Dettes à plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'inscription au bilan des dettes à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en compte de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis de l'escompte de créances de tiers qui ne sont pas productives d'intérêt ou qui sont assorties d'un intérêt anormalement faible, lorsque les créances :

1. sont remboursables à une date éloignée de plus d'un an, à compter de leur entrée dans le patrimoine de la société ; et
2. sont afférentes soit à des montants actés en tant que charges au compte de résultats, soit au prix d'acquisition d'immobilisations ou de branches d'activités.

7. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont reprises pour leur valeur nominale.

Cette rubrique comporte notamment, au titre de dettes fiscales, un montant estimé destiné à couvrir l'impôt des personnes morales de dettes salariales et sociales, la dette estimée de pécule de vacances, constituée en considération des taux admis par l'administration fiscale.

8. Comptes de régularisation

Exception : il n'y a pas de produits à reporter pour les locations ou ventes de licences facturées dans l'année. En effet, même si le chiffre d'affaires de la 1ère année de licence couvre partiellement une partie de l'année N et de l'année N+1, on considère que le produit de cette vente porte entièrement sur l'année en cours.

Sont également inscrits sous cette rubrique, et pris en résultats prorata temporis, les intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale des créances, et l'escompte des créances remboursables à une date éloignée de plus d'un an, qui ne sont pas productives d'intérêt ou qui sont assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

REGLES COMMUNES

1. Reconnaissance des revenus

Comme indiqué ci-dessus au niveau des comptes de régularisation du passif, le chiffre d'affaires pour les locations ou ventes de licences facturées dans l'année est entièrement reconnu la 1ère année et ce, même si le chiffre d'affaires de la 1ère année de licence couvre partiellement une partie de l'année N et de l'année N+1.

Pour la facturation de l'année N+1, en fonction de la date d'anniversaire de la vente ou location de la licence, le chiffre d'affaires est limité à la période allant de la date d'anniversaire jusqu'au 31 décembre N+1. A partir de l'année N+2, le chiffre d'affaires porte sur l'ensemble de l'année N+2.

Quant aux revenus attachés à la maintenance des licences, ceux-ci sont reconnus dans l'année au cours de laquelle les prestations de maintenance ont été réalisées.

2. Valeur d'acquisition d'éléments d'un lot

Lorsque, à défaut de critère objectif, les différents éléments d'un lot, acquis pour un prix global et qui individuellement ne présentent pas un caractère significatif, ne peuvent être évalués de manière distincte, le lot peut être évalué à sa valeur globale.

3. Intérêts intercalaires

Peuvent être incluses, à titre d'intérêts intercalaires, dans la valeur d'acquisition d'immobilisations incorporelles ou corporelles et dans le coût de revient des stocks ou des commandes en cours d'exécution dont la durée de fabrication ou d'exécution excède un an, les charges d'intérêt exposées, se rapportant à la période qui précède la mise en exploitation effective de ces immobilisations. Une mention spéciale dans l'annexe énonce l'existence d'intérêts intercalaires.

Les charges financières, afférentes aux capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations corporelles, peuvent également être incorporées à la valeur des immobilisations en cause. L'amortissement de ces intérêts se pratique au même taux que celui adopté pour le bien principal auquel ils se rapportent et ne prend cours qu'à l'exercice comptable pendant lequel a lieu la mise en service de ces actifs.

4. Réévaluation d'immobilisations corporelles et financières

Si la valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, de ces immobilisations ou de certaines d'entre elles présente une plus-value certaine et significative par rapport à leur prix d'acquisition, à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport, estimée devoir subsister durablement, ces immobilisations peuvent faire l'objet, à la date de clôture de l'exercice, d'une réévaluation prudente à la mesure de la plus-value justifiée par les activités de la société.

En ce qui concerne les bâtiments, constructions et leurs aménagements, le montant des réévaluations décidées est fixé par recours à l'expertise externe.

En ce qui concerne les participations, la méthode de réévaluation est appropriée selon que les titres en cause sont ou non cotés à une bourse de valeurs. Les titres spéculatifs ne sont par nature jamais réévaluables.

Il n'est éventuellement procédé à la réévaluation des immobilisations corporelles ainsi que des participations, actions et parts sous les immobilisations financières, ou de certaines catégories de ces immobilisations, que lorsque les conditions supplémentaires suivantes sont, s'il échet, cumulativement réunies :

1. si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur réévaluée fait l'objet d'amortissements calculés aux fins d'en répartir la prise en charge sur la durée résiduelle d'utilisation probable de l'immobilisation ;
2. la plus-value, ainsi actée en fonction des éléments qui précèdent, doit être simplement exprimée à la rubrique du passif "Plus-values de réévaluation" et y être maintenue aussi longtemps que les biens auxquels elle est afférente ne sont pas réalisés ;

5. Fusion, scission et apport

5.1. Fusion

Les différents éléments d'actif et de passif de la société que la société absorbe sont transférés dans la comptabilité de celle-ci à la Valeur pour laquelle ils figuraient dans la comptabilité de la société absorbée, à la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société.

5.2. Scission

Les mêmes règles sont également applicables, mutatis mutandis, en cas de scission, à chaque la société bénéficiaire pour les seuls actifs et passifs, droits et engagements qui lui sont apportés ainsi que pour la partie des capitaux propres de la société scindée qui lui sont apportés.

5.3. Apport

En cas d'apport d'une branche d'activité ou d'une universalité de biens, les actifs, passifs, droits et engagements apportés sont, lors de l'apport, portés dans les comptes de la société bénéficiaire de l'apport, à la valeur pour laquelle ils étaient inscrits, à la date de l'apport, dans les comptes de la société apporteuse.

6. Succursales

Les comptes des succursale ou filiale, sont tenus dans la monnaie du pays où elles sont situées, sont convertis en €, au taux du jour de leur comptabilisation, lors de leur intégration dans les comptes du siège.

Les postes non-monnaïres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, converti au cours de conversion applicable à la date d'acquisition. Les postes monétaires sont convertis au cours de clôture, sauf s'ils font l'objet d'une opération de couverture spécifique; en ce dernier cas, ils sont convertis au cours de l'opération de couverture.

7. Gestion des devises

Toutes opérations réalisées en devises (factures de vente ou factures d'achat) est automatiquement converties en EUR au taux de la Banque Nationale de Belgique, que le logiciel comptable va chercher, au taux du jour où l'opération a lieu.

Au moment du paiement, sur base du taux du jour du paiement, le logiciel calcule la différence de change existante. Des écarts de conversion sont calculés au 31/12 de chaque année

Les 30 janvier et 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a respectivement décrété que l'épidémie de Coronavirus qui avait débuté en Chine en décembre 2019, était une urgence sanitaire mondiale et qu'elle était devenue une pandémie.

En Belgique, les 1ères mesures ont été annoncées par le gouvernement fédéral le 13 mars 2020 et renforcées avec l'arrêté ministériel du 18 mars 2020.

Cette épidémie a et aura des conséquences économiques et financières significatives.

La société Lisam Systems a mis en place les mesures jugées appropriées pour protéger la santé de ses employés et répondre aux besoins de ses clients et fournisseurs. Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer pour l'exercice 2021 l'impact net de l'épidémie sur l'activité et les résultats de la société

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société Lisam Systems pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR
L'EXERCICE SOCIAL CLOTURE
LE 31 DECEMBRE 2021.

1. Développement et évolution de la Société durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021

L'année 2021 a été pour Lisam Systems une année de croissance importante quant à la souscription de nouveaux contrats et modules additionnels de son produit ExESS et ce malgré la crise de 2020 (COVID19) et quant au développement de sa nouvelle plateforme Complystation et ses premiers modules (Risk management, people management,...)

La Société a subi l'inflation quant à ses coûts de charges salariales mais a tenu à limiter l'indexation de ses contrats à 2%. La volonté première de la Société est de développer un maximum de contrats afin d'occuper un pourcentage « respectable » du marché international et donc de satisfaire ses clients et donc de minimiser aussi au maximum la résiliation de contrats. La société vise une place de leader sur le marché mondial dans son activité.

L'incidence de la hausse du change Dollar-Euro a été également bénéfique pour contribuer aux résultats positifs.

La Société a maintenu et même accéléré son programme d'investissement quant au développement du nouveau produit afin de répondre rapidement à la demande de clients.

Commentaires sur les comptes annuels

Durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 10.749.631 EUR (+11,2%) et le total des ventes et prestations s'élève à 12.807.384 EUR (+8,1 %). Le total du bilan s'élève à 40.285.980 EUR (+40,7%). L'exercice social se clôture par un bénéfice à affecter de 2.584.615 EUR. Un dividende de 205.899 EUR est versé aux actionnaires. Le Bénéfice reporté à affecter est donc de 7.480.650 EUR du fait de l'affectation du résultat.

Les capitaux propres passent de 20.133.436 EUR à 26.389.549 EUR. Cette augmentation importante résulte du report de bénéfice et d'une réévaluation sur des actifs (participations dans des filiales).

BILAN

A l'Actif :

- Les immobilisations incorporelles augmentent malgré un niveau d'amortissement important. La raison en est l'important développement de la nouvelle plateforme « Complystation » qui supportera dans l'avenir entre autre l'activité de gestion de temps (MPTS qui détient Flexsys),
- Les immobilisations corporelles augmentent étant donné que la Société a changé sa politique de financement d'achat de mobilier et matériel roulant. Ceux-ci se font essentiellement sur fonds propres et financements classiques moins onéreux,
- Les immobilisations financières ont augmenté par réévaluation de participations, rachat d'une société d'hébergement de solutions informatiques pour un montant de 4.950.000 d'EUR et rachat d'une société propriétaire d'un logiciel de gestion de temps pour 133.700 EUR (la société consolide sa place en tant que fournisseur de solutions de gestion de temps).
- Les créances commerciales à plus d'un an augmentent considérablement et cela est dû à l'importante augmentation de chiffre d'affaires des sociétés participées et financées partiellement par la maison-mère, 6.404.480 EUR (2021) par rapport à 4.349.113 EUR (2020),
- Les créances commerciales à moins d'un an ont considérablement descendues passant de 1.892.904 EUR (2020) à 1.731.063 EUR (2021),
- Les valeurs disponibles ont sensiblement diminué passant de 726.564 EUR (2020) à 560.942 EUR (2021).

Au Passif :

- Aucun mouvement de réserves n'a été effectué,
- L'ensemble des dettes à plus d'un an à l'égard des établissements financiers et sociétés du groupe a considérablement augmenté (+41,2%), cela étant dû au rachat d'une société et du financement du BFR des filiales.
- L'ensemble des dettes à l'égard des établissements financiers à moins d'un an a également fort augmenté du fait des remboursements d'emprunts long terme plus importants et d'une politique de financement d'actifs différente.

Compte de résultats :

- Le chiffre d'affaires a augmenté de 11,2%,
- Le bénéfice d'exploitation a diminué considérablement et ceci est dû essentiellement à de lourds investissements directs en charges salariales et en sous-traitance. Il est passé de 2.549.420 EUR (2020) à 1.871.889 EUR (2021),
- Les produits financiers ont fortement augmenté passant de 24.434 EUR (2020) à 830.794 EUR (2021). Ceci est principalement à des tantièmes versés par une filiale, des dividendes d'une filiale et d'une différence de change.

2. Activités en matière de recherche et développement

- L'année 2021 a été une année riche en création de nouveaux modules et développement de la nouvelle plateforme, ceci afin de répondre aux besoins de nos clients et d'ouvrir notre offre à une clientèle plus importante.
- La « production immobilisée » a sensiblement augmenté. Il est important que celle-ci ne se fasse que sur le nouveau produit « Complystation ».

3. Evènements d'après clôture

- Les ventes sont bonnes sur le premier trimestre et affichent une progression supérieure à 10%.
- Les prévisions de vente pour la suite de l'année sont encourageantes et ce malgré cette période de récession économique momentanée (Covid-19, guerre Russo/Ukraine, changement climatique).
- La Société présente une bonne structure et un environnement financier solide.
- La Société-mère nouvellement constituée a renforcé son capital par l'entrée d'un fonds international spécialisé dans les sociétés IT et secteurs économiques à forte croissance respectueux de l'environnement.
- La Société a ouvert une nouvelle filiale en Espagne.

4. Personnel et environnement

- Le nombre moyen des membres du personnel employé de Lisam Systems a sensiblement augmenté,
- Comme toujours, la mission de Lisam Systems reste centrée sur l'amélioration continue de la qualité du service et des produits ainsi que le développement de nouveaux produits qui répondent aux besoins du marché international, soit un suivi qualitatif des produits afin de minimiser l'impact environnemental des produits des clients et des conditions de travail dans les entreprises.

5. Principaux risques et incertitudes

- *Risque de gestion et incertitude* : La Société adapte continuellement son outil de gestion et de digitalisation.
- *Risque de dépendance à l'égard des postes clés* : La stabilité et la loyauté du personnel de direction permettent de limiter ce risque ainsi que la politique de rémunération mise en place.
- *Risque Fournisseurs* : Lisam Systems utilise peu de fournisseurs extérieurs hors les services de ses filiales et n'a donc que peu de risque de pénurie essentiellement de personnel
- *Risque clients* : La multitude des clients de Lisam Systems (entreprises, filiales, distributeurs répartis sur 28 pays) limite considérablement le risque. De plus aucun client final (en direct ou de filiale) ne représente à lui seul plus de 10% du chiffre d'affaires global. De plus 74% du chiffre d'affaires est récurrent et la perte annuelle s'élève en moyenne à 2%, corrigée par l'indexation. Pour rappel, la société vise une croissance de part du marché international, sans vouloir recourir à une augmentation de ses prix. La croissance de part de marché doit couvrir aisément en valeur absolue l'augmentation des coûts.
- *Risque de change* : La Société travaille majoritairement en Euros et puis en Dollar. Le seul risque est donc d'avoir une dépréciation du dollar qui réduirait les revenus locatifs, mais ce risque est contrôlé mensuellement.
- *Risque d'endettement et risque de liquidité* : La Société a consolidé ses crédits et analyse ses besoins avec ses partenaires financiers pour financer sa croissance.
- *Risque réglementaire* : La société veille au respect des législations réglementaires les plus pointues dans le domaine (RGPD, ISO 9001 et 27001,...).
- *Risque technologique* : L'avance technologique de Lisam Systems fait l'objet d'une veille systématique.

- *Risque incendie et responsabilité civile* : La société a des couvertures auprès d'un bureau de courtage international d'assurances solide tant en dégâts matériels qu'en perte d'exploitation et responsabilité.
- *Risque inflationniste* : Un des risques auquel Lisam Systems doit faire face en 2022 comme elle l'a fait en 2021 concerne la hausse des salaires via le mécanisme d'indexation automatique. Un processus a dès lors été mis en place pour permettre là où c'est possible tous les coûts afin de la préservation maximale de la marge globale.
- La société, à la meilleure connaissance du Conseil d'Administration, n'est confrontée à aucun risque majeur avéré ni à aucune incertitude majeure, compte tenu de l'objet de la société tel que connu et géré actuellement et ce malgré le Covid19, la guerre en Ukraine et le changement climatique.

6. Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière

Le Conseil d'Administration considère que les indicateurs clés de performance ne sont pas nécessaires pour refléter l'évolution des affaires, les résultats ou la situation financière de la société.

7. Succursale

La société n'a pas établi de succursale.

8. Filiales

La société dispose de plusieurs filiales :

- Lisam Telegis France,
- Lisam China,
- Lisam Allemagne,
- Lisam US,
- Lisam Italie,
- Lisam Nederland,
- Lisam Baltic,
- Lisam Brazil,
- Lisam Singapour,
- Lisam South Africa,
- Lisam Korea,
- Lisam Australie,
- Perillon US,
- MPTS (Belgique) (acquisition en 2021),
- Infoserv (acquisition en 2021).

9. Conflits d'intérêts

Durant l'exercice, la Société n'a connu aucun cas de conflits d'intérêts, tels que définis dans le Code des Sociétés et des Associations (ou dans les lois et réglementations y relatives)

10. Rachat d'actions propres

Le Conseil d'Administration mentionne que, ni la Société, ni aucune autre personne agissant en son nom propre pour le compte de la Société, n'a acquis de parts ou de certificats de la société.

11. Dispositions légales en matières de règles comptables de continuité

Conformément à l'alinéa 6 de l'article 3:6 Code des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration précise que les règles comptables de continuité ont été appliquées aux comptes 2021, en raison des perspectives de poursuite des activités au cours des exercices suivants.

12. Affectation des résultats

Sur la base de ce qui précède et des circonstances, nous invitons l'Assemblée Générale des Actionnaires à approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 et à procéder à l'affectation du résultat telle qu'elle est proposée dans le présent rapport.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'affecter les bénéfices aux résultats reportés, soit 2.584.615 Euros dont 205.899 EUR bruts sont distribués aux actionnaires.

Le conseil d'administration propose par ailleurs à l'Assemblée Générale Ordinaire d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021

L'entreprise affichant un résultat positif conforme aux prévisions revues en juin 2021 suite à la crise Covid 19, le Conseil d'Administration décide de poursuivre l'activité.

Ecaussinnes, le 30 juin 2022

Pour le Conseil d'Administration

Mademoiselle Elodie HEMBERG
Administrateur

Monsieur Michel HEMBERG
Président – Administrateur Délégué

Monsieur Thierry LEVINTOFF
Administrateur

IT SPIN OFF SA
Administrateur représentée par Monsieur
Michel HEMBERG

Monsieur Pol-Henry BONTE
Administrateur

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE LISAM SYSTEMS SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
BOULEVARD DE LA SENNETTE 42 A – 7190 ECAUSSINNES
RPM HAINAUT – BE 0466.618.795

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre société **LISAM SYSTEMS SA** (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 7 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société durant 03 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société **LISAM SYSTEMS SA** comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 40.285.979,87 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 2.584.614,86.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et Associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et Associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et Associations, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des Sociétés et Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et Associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- Aucune décision de l'organe de gestion n'a donné lieu à une procédure de conflit d'intérêt.
- Au cours de l'exercice, aucun acompte sur dividende n'a été distribué.
- Nous devons constater que les comptes n'ont pas été fournis dans les délais légaux que ce soit à l'assemblée générale ou au commissaire.

Fait à Verviers, le 12 août 2022

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",
Commissaire, Représentée par

Michel LECOQ
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
Temps partiel
Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein
Temps partiel
Total

Frais de personnel

Temps plein
Temps partiel
Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	50,9	40,5	10,4
1002	7,6	2,3	5,3
1003	56,4	42,2	14,2
Nombre d'heures effectivement prestées			
1011	86.063	70.240	15.823
1012	9.247	2.910	6.337
1013	95.310	73.150	22.160
Frais de personnel			
1021	3.350.823	2.747.675	603.148
1022	441.700	160.618	281.082
1023	3.792.523	2.908.293	884.230
1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	50	36,2	13,8
1013	82.487	61.549	20.938
1023	3.366.473	2.385.312	981.161
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	50	11	58,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	45	10	52,9
Contrat à durée déterminée	111	5	1	5,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	41	4	44,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1202	21	1	21,8
de niveau universitaire	1203	19	3	21,4
Femmes	121	9	7	13,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,2
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	2	4,6
de niveau universitaire	1213	6	4	9,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	50	11	58,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	13	6	15,7
210	6	1	6,7
211	7	5	9
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	7	3	7,8
310	2		2
311	5	3	5,8
312			
313			
340			
341			
342			
343	7	3	7,8
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	3	5811	1
5802	75	5812	15
5803	7.678	5813	2.046
58031	1.194	58131	45
58032	6.484	58132	2.001
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	